

# Le Riézois

Bulletin municipal  
de la Commune de Riez



N° 17  
Avril - Mai - Juin 2005

## Le mot du Maire

Le mois de mars est celui de l'examen du budget communal de l'année qui s'est terminée. Comme il vous a été indiqué dans le précédent Riézois, 2004 a été une année riche en réalisations.

Tout d'abord vous avez pu voir celles ayant trait à l'amélioration de notre cadre de vie et de l'accès aux services publics avec, entre autres, la réfection des trottoirs des Allées Louis Gardiol et l'aménagement dans le centre riézois de la perception. Puis il y a eu les réalisations liées au développement démographique de notre commune avec l'aménagement d'un lotissement de 25 lots pour habitations individuelles et un lotissement à caractère industriel et commercial.

Ces travaux ont généré d'importantes dépenses pour notre commune mais le résultat de clôture du budget 2004 est excédentaire de 276000 €. Aussi le Conseil Municipal n'a voté aucune augmentation d'impôts.



## *Compte rendu sommaire*

*de la séance ordinaire du Conseil Municipal du vendredi 4 février 2005*

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de

Excusés : Lucette Balione qui donne pouvoir à Juliette Riggi

Pierre-Jean Reymond qui donne pouvoir à Claude Bondil

formant la majorité des membres en exercice

Absents : Jean-Gabriel Bliet et Rémy Rainaud

M<sup>me</sup> Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

### **01.05 : AMÉNAGEMENT D'UN VESTIAIRE ET DE SES LOCAUX TECHNIQUES**

Il est accepté le plan de financement pour la construction d'un vestiaire et de ses locaux techniques dont il est demandé une dérogation pour entreprendre les travaux sur la parcelle située lieudit Le Chapitre cadastrée section D n° 749 d'un montant total de 121 066,23 € HT, à savoir : Région, 37 959,81 € ; Département (10 %), soit 12 106 € ; Part communale, soit 50 065,81 €.

### **02.05 : DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE CADASTRÉ SECTION G N° 367**

Pour la réalisation de six logements et quatre garages aux 18 et 20 Grand Rue par la SA HLM, il est approuvé la convention de mandat pour la réalisation des travaux de déconstruction déléguant la maîtrise d'ouvrage à la SA HLM ainsi que l'autorisation de déposer le permis de démolir nécessaire.

### **03.05 : PERMIS DE LOTIR - ZONE ARTISANALE DU VALLON DE MILLEFLEURS**

Au vu de l'état d'avancement de l'étude, M. le Maire est autorisé à déposer un permis de lotir de la zone artisanale du Vallon de Millefleurs.

### **04.05 : PERMIS DE DÉMOLIR / LOCAL À CONTAINERS**

En vue de la réalisation du projet de réhabilitation du local à containers sis Place du Quinconce, M. le Maire est autorisé à déposer un permis de démolir pour une partie du bâtiment.

### **05.05 : DÉLÉGUÉS AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON**

Sont élus M<sup>me</sup> Francine Conti-Cadelnel, déléguée titulaire et M. Claude Gasquet, délégué suppléant, nouveaux représentants auprès du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon.

### **06.05 : CATASTROPHE NATURELLE - SÉCHERESSE**

M. le Maire informe que la commission interministérielle des catastrophes naturelles a émis un avis défavorable quant au classement de 33 communes du département, dont Riez. Le conseil municipal accepte de s'associer à l'action menée par les 33 communes du département et de saisir le Conseil d'État. Maître Christophe Nicolay, avocat à Paris, est désigné pour défendre les intérêts de la commune de Riez.

### **07.05 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES FRANCAS**

La convention avec l'Association Départementale des Francas relative à l'accueil éducatif des 4 à 16 ans pour l'année 2005 est acceptée. Le coût prévisionnel est de 64 010 € pour la MARE et de 45 574 € pour le Club Cool.

### **08.05 : CONTRAT ADSL**

Il est accepté la proposition de France Télécom pour installer l'ADSL au Secrétariat de la Mairie, au Bureau du Tourisme, à l'École Primaire, à la Crèche et au Club Cool.

### **09.05 : REDEVANCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LES MARCHÉS COMMUNAUX**

Suite au transfert de la compétence ordures ménagères au SIVOM du Bas Verdon, le Comité Syndical du SIVOM a fixé les tarifs de la redevance ordures ménagères 2004 et nous présente la redevance au titre de la collecte et du traitement des déchets issus des marchés bihebdomadaires de la commune pour 2004 qui s'élève à 10 571,35 €.

### **10.05 : ADHÉSION AU RÉSEAU DES STATIONS VERTES DE VACANCES**

Il est accepté l'adhésion au réseau des Stations Vertes et il est demandé le classement de la commune à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de neige qui présente la charte de qualité que la commune doit s'engager à respecter et qui correspond à un label de qualité.

### **11.05 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION DESTINATION VERDON**

Il est décidé d'adhérer à l'Association *Destination Verdon* et de verser la cotisation annuelle qui s'élève pour 2005 à 100 €.

### **12.05 : Adhésion à la Fédération Oléicole de Haute-Provence**

Il est décidé d'adhérer à la Fédération Oléicole de Haute-Provence et de verser la participation qui s'élève à 450 € (hors frais d'installation et de réalisation des supports des panneaux) ce qui correspond au nombre d'oliviers déclarés sur la commune.

### **13.05 : CONVENTION CADRE DE FORMATION AVEC LE CNFPT**

Il est accepté la convention – cadre de partenariat Année 2005 – RC 05 455 relative à la formation complémentaire concernant les actions de formation continue (stages payants), les dispositifs spécifiques et les publics non cotisants ainsi que la tarification des interventions payantes correspondantes.

### **14.05 : CONVENTION POUR LA TOURNÉE DE THÉÂTRE D'OC**

Il est accepté la convention en vue de la représentation théâtrale le samedi 12 mars 2005 moyennant un coût de 300 € à verser à l'association Théâtre Tahlers Production La Rampe Tio.

### **15.05 : CONVENTION RELATIVE AU DÉPÔT ARCHÉOLOGIQUE**

Il est approuvé la convention portant sur les conditions de gestion du dépôt archéologique départemental situé rue Sainte Thècle, établie par l'État, ministère de la Culture et de la Communication, représenté par M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

### **16.05 : MUSÉE – VALIDATION DU PROJET**

Le projet scientifique et culturel du futur musée de l'Hôtel de Mazan est validé et est transmis, de façon officielle, au Directeur Régional des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

### **17.05 : CONVENTION PROJET CULTUREL AVEC LE COLLÈGE**

Il est accepté la convention avec le collège Maxime Javelly sis à Riez qui a pour objet de participer au projet culturel *Archéologie et Patrimoine local : un autre regard sur Riez* et la mise à disposition de l'agent Fabienne Fournier, Attachée de Conservation du Patrimoine.

### **18.05 : RÉGIME INDEMNITAIRE COMPLÉMENT**

La délibération n° 147-03 complétée par les délibérations n° 129-04 et n° 161-04 fixant le régime indemnitaire pour le personnel est étendue au personnel non titulaire.

### **19.05 : BUREAU du TOURISME - Régie**

Il est accepté d'appliquer pour la régie du Bureau du Tourisme la comptabilité de stock et un suivi sur les comptes 3225 pour les livres et 3228 pour les tee-shirts ainsi que le carnet à souches comme moyen de recouvrement des recettes pour les visites guidées.

### **20.05 : REMBOURSEMENT SINISTRE**

Le chèque de 635,20 € établi par l'assurance AVIVA pour les travaux du local des sanitaires suite au sinistre du 27 juillet 2003 est accepté.

### **21.05 : CONVENTION FORMATION**

Il est accepté la convention avec le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau, sis 22 rue Edouard Chamberland, 87065 Limoges Cedex, pour la formation d'un agent du 7 février 2005 au 11 février 2005, s'élevant à 1 370,62 € TTC portant sur *Boues activées - Niveau 2 Modules Mesures Diagnostics*.

### **22.05 : MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE - AVENANT**

Il est accepté l'avenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 portant sur le taux de cotisation du contrat de prévoyance collective, maintien de salaire.

### **23.05 : FONDS DÉPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

Il est sollicité le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle en vue de réaliser l'aménagement des rues de l'Auvestre et Jules Henry estimé à 58 630,40 € HT.

### **24.05 : RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CATHÉDRALE**

M. le Maire est autorisé à déposer la déclaration de travaux pour les façades de la cathédrale en complément de celle pour la réfection de la toiture et sont sollicitées des subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Résumé affiché le 8 février 2005 à la porte de la Mairie



## *Compte rendu sommaire*

*de la séance ordinaire du Conseil Municipal du vendredi 9 mars 2005*

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de

Excusés : Nicole Anselmo qui donne pouvoir à Claude Bondil

Lucette Balione qui donne pouvoir à Juliette Riggi

Pierre-Jean Reymond qui donne pouvoir à Jean-Claude Metzger

Jean-Paul Faucon qui donne pouvoir à Michel Zorzan

formant la majorité des membres en exercice

Absents : Jean-Gabriel Bliet et Rémy Rainaud

M<sup>me</sup> Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

### **25.05 : FINANCEMENT RÉFECTION TOITURE ET FAÇADES DE LA CATHÉDRALE**

Suite aux délibérations n° 18-04 et 24-05 relatives au dépôt des déclarations de travaux pour la cathédrale, cadastrée section G n° 501 et au financement, il est accepté un nouveau plan de financement car il est possible d'obtenir des subventions à hauteur de 10 % auprès de la Sauvegarde de l'Art Français et de la Fondation Maxime Goury-Laffont, en acceptant le principe d'une souscription de la Fondation du Patrimoine.

### **26.05 : CONTRAT D'ENTRETIEN POUR CURAGE ET DÉBOUCHAGE RÉSEAUX ASSAINISSEMENT**

Il est accepté, suite à la réunion du Conseil d'Exploitation du service des Eaux et Assainissement du 4 février 2005, l'avenant n° 1 au contrat d'entretien avec la Société Espace Sud qui s'élève à 1 886,33 € TTC par prestation pour évacuer les refus de dégrillage et à 2 219,77 € TTC par prestations pour les graisses de la station d'épuration, ceci afin d'assurer un bon déroulement du service en conformité avec la réglementation en vigueur.

### **27.05 : CONVENTION ASSISTANCE À LA GESTION DE L'EAU**

Il est accepté une convention avec M. le Président du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence agissant pour le compte du service d'Assistance Technique à la gestion de l'eau potable et désigné ci-après SATEPE. Cette convention a pour objet de définir les relations entre le SATEPE et la collectivité relative à l'assistance technique à l'exploitation des ouvrages d'alimentation en eau potable afin d'améliorer la gestion de l'eau de distribution publique.

### **28.05 : SCHÉMA DIRECTEUR EAU POTABLE**

Il est accepté, après avis favorable par délibération n° 22-2005 du Conseil d'Exploitation du Service des Eaux et Assainissement du 4 février 2005 de réaliser un schéma directeur d'eau potable afin de satisfaire au bon fonctionnement du service des eaux et assainissement. Cette étude a pour objet de :

- réaliser un diagnostic de réseau qui fournira une approche rationnelle de son fonctionnement,
- déterminer les secteurs qui feront l'objet d'une campagne de recherche de fuites et ce afin d'arriver à des objectifs qu'elle aura définis,
- élaborer un schéma directeur qui, sur la base du diagnostic de réseau, dressera l'état des lieux de la situation actuelle et, après simulation de situations futures, définira et proposera une politique d'aménagement et de planification.

### **29.05 : TRANSFORMATION DE POSTE**

Il est créé un poste de Rédacteur auquel seront attribuées les fonctions de Secrétaire de Mairie, à temps complet, dans le cadre d'emploi de Rédacteurs territoriaux, en remplacement du poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>re</sup> classe.

### **30.05 : TAXES RELATIVES À LA PARCELLE G 556**

Il est nécessaire de s'acquitter des taxes foncières de l'immeuble G 556 depuis son acquisition le 5 mai 2004 qui s'élève à la somme de 275,42 €.

### **31.05 : CONTRAT DE MAÎTRE D'ŒUVRE BIBLIOTHÈQUE**

Il est accepté le contrat de maîtrise d'œuvre avec M<sup>me</sup> Nadia Hénique, Architecte, demeurant à Riez, Place Saint-Antoine pour la réalisation de la future bibliothèque.

### **32.05 : DÉSIGNATION AVOCAT**

Il est nommé Maître François Balique, avocat de la commune pour défendre ses intérêts dans l'affaire qui l'oppose à M. Marinkovic concernant la parcelle cadastrée section G n° 433.

*Résumé affiché le 11 mars 2005 à la porte de la Mairie*

## *Compte rendu sommaire*

*de la séance ordinaire du Conseil Municipal du vendredi 25 mars 2005*

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de  
Excusés : Céline Amelot qui donne pouvoir à Juliette Riggi  
formant la majorité des membres en exercice  
Absents : Jean-Gabriel Bliet et Rémy Rainaud  
M<sup>me</sup> Nicole Anselmo a été élue secrétaire de séance.

### **33.05 : COMPTE ADMINISTRATIF 2004 - EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif du Budget Eau et Assainissement du Maire pour l'exercice 2004, lequel est conforme au compte de gestion, font apparaître un déficit d'exécution de 12 595,91 € et un résultat de clôture de 148 315,35 €.

### **34.05 : COMPTE ADMINISTRATIF 2004 - ORDURES MÉNAGÈRES**

Le compte administratif du Budget Ordures Ménagères du Maire pour l'exercice 2004, lequel est conforme au compte de gestion, fait apparaître un déficit d'exécution de 16 967,12 € et un résultat de clôture de 27 719,53 €.

### **35.05 : COMPTE ADMINISTRATIF 2004 - ZONE ARTISANALE MILLEFLEURS**

Le compte administratif du Budget de la Zone Artisanale Millefleurs du Maire pour l'exercice 2004, lequel est conforme au compte de gestion, fait apparaître un déficit d'exécution de 7 524,25 € et un résultat de clôture en déficit de 7 091,62 €.

### **36.05 : COMPTE ADMINISTRATIF 2004 - BUDGET CIMETIÈRE**

Le compte administratif du Budget Cimetière du Maire pour l'exercice 2004, lequel est conforme au compte de gestion, fait apparaître un solde d'exécution de 1 800,63 € et un résultat de clôture de 0,44 €.

### **37.05 : COMPTE ADMINISTRATIF 2004 - BUDGET LOTISSEMENT**

Le compte administratif du Budget Lotissement du Maire pour l'exercice 2004, lequel est conforme au compte de gestion, fait apparaître un déficit d'exécution de 486 724,49 € et un résultat de clôture en déficit de 316 280,82 €.

### **38.05 : COMPTE ADMINISTRATIF 2004 - BUDGET GÉNÉRAL**

Le compte administratif du Budget Général du Maire pour l'exercice 2004, lequel est conforme au compte de gestion, présenté par M. le Percepteur fait apparaître un solde d'exécution de 176925,52 € et un résultat de clôture de 423 894,17 €.

### **39.05 : AFFECTATION DE RÉSULTAT - EAU ET ASSAINISSEMENT**

Il est affecté le résultat comme suit :

- affectation obligatoire à l'exécution du virement à la SI ..... 28 308,95 €
- report en section d'exploitation ..... 148 315,35 €

### **40.05 : AFFECTATION DE RÉSULTAT - ORDURES MÉNAGÈRES**

Il est reporté le résultat à la :

- section d'exploitation ..... 12 216,84 €
- section d'investissement ..... 15 502,69 €

### **41.05 : AFFECTATION DE RÉSULTAT - ZONE d'ACTIVITÉS MILLEFLEURS**

Il est reporté le résultat à la :

- section d'exploitation ..... - 5 851,05 €
- section d'investissement ..... - 1 240,57 €

### **42.05 : AFFECTATION DE RÉSULTAT - CIMETIÈRE**

Il est affecté le résultat à la :

- section d'exploitation ..... 0,44 €

### **43.05 : AFFECTATION DE RÉSULTAT - LOTISSEMENT**

Il est reporté le résultat à la :

- section d'exploitation ..... 22 972,91 €
- section d'investissement ..... - 339 253,73 €

### **44.05 : AFFECTATION DE RÉSULTAT - BUDGET GÉNÉRAL**

Il est affecté le résultat comme suit :

- affectation obligatoire à l'exécution du virement à la SI ..... 98 622,92 €
- report en section d'exploitation ..... 358 600,17 €

### **45.05 : VOTE DES QUATRE TAXES - ANNÉE 2005**

Il est décidé de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente, le

coefficient de variation proportionnelle est donc de 1,000000. Le produit fiscal attendu pour 2005 est de 762 045 €.

#### **46.05 : BUDGET PRIMITIF 2005 - EAU ET ASSAINISSEMENT**

S'équilibre en section d'exploitation, en dépenses et recettes, à la somme de 576 189 € et en section d'investissement à la somme de 520 272 €.

#### **47.05 : BUDGET PRIMITIF 2005 - ORDURES MÉNAGÈRES**

S'équilibre en section d'exploitation, en dépenses et recettes, à la somme de 12 216 € et en section d'investissement à la somme de 17 659 €.

#### **48.05 : BUDGET PRIMITIF 2005 - ZONE D'ACTIVITÉS MILLEFLEURS**

S'équilibre en section d'exploitation, en dépenses et recettes, à la somme de 697 700 € et en section d'investissement à la somme de 620 374 €.

#### **49.05 : BUDGET PRIMITIF 2005 - CIMETIÈRE**

S'équilibre en section d'exploitation, en dépenses et recettes, à la somme de 1 801 €.

#### **50.05 : BUDGET PRIMITIF 2005 - LOTISSEMENT**

S'équilibrent en section d'exploitation, dépenses et recettes, à la somme de 787 180 € et en section d'investissement à la somme de 776 280 €.

#### **51.05 : BUDGET PRIMITIF 2005 - BUDGET GÉNÉRAL**

S'équilibrent en section d'exploitation, dépenses et recettes, à la somme de 2 231 508 € et en section d'investissement à la somme de 1 871 494 €.

#### **52.05 : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU CCAS**

Une subvention s'élevant à 4 000 € est versée au budget du CCAS pour son fonctionnement.

#### **53.05 : PRESTATIONS FÊTES**

Sont retenus les contrats suivants pour assurer la pérennité des fêtes traditionnelles :

- Fêtes de Pentecôte 2005
  - 14 mai - Sono Latino - pour la somme de.....900 €
  - 15 mai - Music Light & Show - pour la somme de.....800 €
  - 17 mai - Duo Martine et Roland pour la somme de.....700 €

- Fête du 15 août 2005
  - 13 août - Sono Latino - pour la somme de .....700 €
  - 14 août - Groupe Menthe à l'Eau- pour la somme de .....1 000 €
  - 15 août - FC Productions pour la somme de .....1 100 €

#### **54.05 : CRÉATION d'Emplois SAISONNIERS**

Il est prévu la création à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005 de quatre emplois saisonniers, soit :

- 1 Agent de Surveillance de la voie publique, 2 Agents d'Entretien chargés d'assurer l'arrosage, l'entretien des espaces verts, de la voirie et participer également aux préparations des activités festives, et 1 Agent Administratif, chargé de l'accueil des touristes au Bureau du Tourisme.

#### **55.05 : PRESTATIONS SERVICE UNIQUE**

Il est décidé d'appliquer la Prestation du Service Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans la structure Crèche Halte Garderie La Ding'Dounette.

*Résumé affiché le 31 mars 2005 à la porte de la Mairie*



**Le 21 janvier 2005, nous nous sommes retrouvés pour la cérémonie des vœux. Les Riézoises et les Riézois étaient nombreux : l'occasion de présenter le bilan des activités et d'aborder l'avenir.**

## La vie de la cité

- Il est facile de le constater : la seconde tranche des travaux de réfection des trottoirs est en cours. La circulation est quelque peu perturbée, l'accès aux commerces est parfois difficile, le marché du samedi s'installe au mieux. Mais le résultat final sera conforme à nos attentes avec un ensemble clair et chaleureux où les piétons retrouveront des trottoirs praticables et les voitures, un passage, afin, si le cœur leur en dit, d'aller trouver une place de parking aux différents sites proposés. À noter enfin que lorsque l'ensemble des travaux sera terminé, un goudronnage complet sera réalisé.



- Afin de parfaire cette zone urbaine, les façades de la mairie et de l'église vont être refaites. À ce propos, le lecteur pourra se reporter à l'article : informations diverses (page 15).
- Un platane de moins ! Condamné qu'il a été par le développement du trafic urbain. Il était gênant lorsque l'on patientait au stop de l'intersection des Allées et de l'avenue



Frédéric Mistral.  
Depuis, la visibilité  
est bonne et la sécuri-  
té s'est grandement  
améliorée.



- Le square Jean Martin a vu l'arrivée d'une belle jarre qui sera bientôt garnie de fleurs.
- Le grand ménage a été effectué au baptistère, le lierre qui rongait certains murs a été éliminé.
- Au lotissement, les choses avancent malgré quelques difficultés pour remettre en ordre certaines parcelles après les fouilles archéologiques de cet été.

- Amélioration de la promenade le long du Colostre : table et bancs incitent à une halte reposante en écoutant le doux murmure de l'eau et en regardant les pêcheurs à la ligne. C'était



quand les pluies étaient au rendez-vous et que la rivière coulait correctement. Au fait, quand nous étions enfants après l'orage, nous allions voir la rivière *qui était arrivée*, nous allions voir si elle était café au lait.

- Points divers : le vestiaire du stade progresse, le mur Route d'Allemagne a été consolidé et l'écoulement des eaux provenant de la route aménagé ; un nouveau camion vient d'être acheté, nécessaire pour la gestion des différents travaux ; la régie de l'eau a trouvé sa vitesse de croisière.



### À savoir, à retenir

Le lundi de Pentecôte n'est plus un jour férié. Il y aura école ce jour-là et plus de bal ce lundi soir. Dans le temps c'était la fête du village et le jour du tournoi de sixte.

Le mardi par contre, jour de la Saint-Maxime, le repas champêtre sur le plateau aura lieu. Le soir, le bal se déroulera au village.

Riézoises, Riézois, faites passer l'information. Car depuis très longtemps ce lundi était un moment fort dans la vie de notre village comme en témoigne le concours de boules organisé pour la Pentecôte de 1910.



L. Imbert, phot.  
Concours de boules original - Fête de Pentecôte. 20 Mai 1910 - Riez (B.-A.)

## Informations diverses

### ► Lancement d'une souscription publique pour la restauration de la cathédrale

Avant le début de la saison s'achèvera, comme prévu, la seconde tranche des travaux d'aménagement urbain des Allées Louis Gardiol. La municipalité souhaite continuer l'embellissement du village et projette la réfection des façades de l'Hôtel de Ville et des restaurations à l'église paroissiale : reprise de la toiture et des menuiseries de la maîtrise qui menacent ruine et réfection des façades ouest et sud.

En ce qui concerne le premier projet, la ville a été contactée par la Fondation du Patrimoine qui lui a octroyé une subvention. Par ailleurs, reconnaissant l'urgence des travaux à apporter à la cathédrale et consciente de l'importance historique de cet édifice, non seulement pour la cité mais également pour le diocèse (elle fut église cathédrale jusqu'à la Révolution), la Fondation du Patrimoine a proposé de lancer une souscription publique afin de compléter les fonds nécessaires. Différents partenaires financiers sont par ailleurs sollicités : Conseil Général, Conseil Régional, Cités et Villages de Caractère, Association de Sauvegarde de l'Art Français et la Fondation Maxime Goury-Laffont.

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé reconnu d'utilité publique et peut, ainsi, recueillir des dons pour financer un projet dont la



# Les concerts à la Cathédrale de Riez

16 avril : Concert Bach, 17 h

22 mai : Concert au profit de Rétina France, 17 h

5 juin : Rencontres des chorales : Les Mées, Aups, Pierrevvert, Riez, 17 h

12 juillet : Chœur des Alpes de Provence - Ensemble grégorien *Cor unum* (30 exécutants), 21 h

20 juillet : Ensemble à vents du Lacydon (10 instrumentistes, 1 mezzo-soprano, 1 ténor) -  
*Concert dans le Vent à travers Chants*, 21 h

27 juillet : Orchestre de chambre des Cévennes - *Prestige de la Trompette*, 21 h

2 août : Ensemble Gabriel Buffardin de Marseille - *Vivaldi Concerti*, 18 h

5 août : Récital Beaumadier (piccolo, piano), 18 h

7 août : Fête Internationale de la Flûte (Année du Brésil en France)

10 flûtistes dont Jean-Louis Beaumadier

## Festival des Colonnes

5 et 6 août

LES MUSIQUES DU MONDE

## Marchés nocturnes

Les jeudis soir de 18 h à 24 h

Organisés par l'Association des commerçants : 04 92 77 80 53

### APROR

Association pour  
le Renouveau de l'Olivier  
vous propose  
des visites guidées d'oliveraies  
Renseignements  
au Bureau du Tourisme  
Tél. : 04 92 77 99 09

### ASTER

Association Terroirs Et Ruralité

vous propose :

- des sorties plantes avec des écrivains,  
botanistes ou médecins.
- des conférences, séminaires, ateliers.

Pour tout renseignement, contactez  
ASTER : 04 92 77 85 10



**Marché  
de Provence**  
Samedi matin  
Mercredi matin

### Brocante - Vide greniers

Organisé par  
l'Association des commerçants  
04 92 77 80 53  
3 juillet – 31 juillet

# CALENDRIER DES FESTIVITÉS 2005

- 5 mai : Fête départementale de l'Olivier *sur le thème romain* : marché oléicole et du terroir, conférence, randonnées pédestres, intronisations, défilé costumé
- 6-7-8 mai : *Les journées romaines* : marché romain, visite guidée, cinéma péplum, reconstitution teinturerie romaine, conférence, spectacle de gladiateurs, spectacle équestre, défilés costumés et danses
- 14 mai : La nuit des Musées : *Lumière(s) dans la nuit*
- 14-15 mai : Fête de la Pentecôte : grands bals publics, fête foraine
- 17 mai : Pique-nique à Saint-Maxime : bal musette
- 18 mai : Grande foire de printemps
- 20-21-22 mai : Les Caminades du Verdon : trois jours de randonnée sur les sentiers du Verdon
- 28 mai : Fête des Jeux organisée par le Club Cool (de 14 h à 18 h dans le village)
- 11 juin : Conférence proposée par Les Amis du Vieux Riez (salon Mirabeau, mairie) : **Conserver, restaurer des tableaux. Exemple d'intervention : le cas JB Faudran de l'Église de Riez**, par Jacques De Grasset, restaurateur  
18 h, entrée libre
- 19 juin : Fête de la Transhumance : marché du terroir, passage des moutons, tonte, animations folkloriques
- 2 juillet : Ouverture de la Fête Renaissance : défilé nocturne costumé et parade équestre aux flambeaux
- 3 juillet : Fête costumée de la Renaissance : marché, défilé costumé, saltimbanques, concerts
- 10 juillet : Marché d'été
- 14 juillet : Feu d'artifice, sons et lumières, grand bal public
- 24 juillet : Marché provençal
- 7 août : Fête du blé
- 13, 14, 15 août : Fête de la Colonne : fête foraine, grands bals publics
- 14 août : Procession de l'Assomption – Marché provençal
- 20 août : À l'occasion des 30 ans de l'association Les Amis du Vieux Riez, création théâtrale **Les hommes qui ont fait Riez**, avec régie-son et diaporama, par Philippe Cagnier, cour de la mairie, entrée libre, 21 h
- 21 août : Marché provençal
- 14 septembre : Grande foire d'automne
- 17-18 septembre : Journées du Patrimoine
- 23 octobre : Riez en Fête
- 26 novembre : Soupe d'épeautre par l'Association *Garden lei tradicioun*

**Cinéma en plein air**  
**en juillet et en août**

Dans la cour de l'école primaire, à 21 heures 30

maîtrise d'ouvrage est assurée par une association ou une commune. Les fonds collectés sont alors reversés au maître d'ouvrage. Seul organisme privé habilité par le Ministère de l'Économie et des Finances, la Fondation adresse un reçu fiscal à chaque donateur, les dons étant en partie déductibles de l'impôt sur le revenu. La souscription se fera par le biais de dépliants, conçus et distribués par le Bureau du Tourisme et qui seront disponibles dans tous les lieux publics. Vous y trouverez des informations sur les travaux ainsi que les coordonnées de l'antenne de La Fondation de Patrimoine où envoyer vos dons. Cet organisme finance également certains projets privés s'ils touchent au petit patrimoine non protégé, nous invitons les propriétaires concernés à prendre contact avec la responsable locale.

### ► **Campagnes de fouilles archéologiques 2005**

Certains d'entre vous ont assisté, en octobre dernier, à la journée table-ronde organisée conjointement par le CNRS, le Ministère de la Culture et la Ville de Riez. À cette occasion des chercheurs, tant archéologues qu'historiens ou géomorphologues, ont communiqué, dans de courtes interventions, les résultats de leurs études menées sur Riez dans le cadre d'un PCR (Projet Collectif de Recherches). Ce PCR, *Riez et son territoire de la Préhistoire aux Temps modernes*, initié en 2004 par Philippe Borgard (chargé de recherche CNRS-Centre Camille Jullian), a pour but de d'améliorer nos connaissances historiques sur ce territoire si riche et pourtant encore méconnu.

Ainsi, entre autres, ce programme permet la mise en place et le financement par l'État de campagnes de fouilles archéologiques sur des sites choisis. En avril et juillet, Daniel Mouton (Laboratoire d'Archéologie Médiévale Méditerranéenne) fouillera les mottes castrales (premiers châteaux forts établis aux alentours de



l'an 1000) de Valensole, puis d'Allemagne-en-Provence. À Riez même, durant la première quinzaine de juillet, Caroline Michel d'Annville (Université de Provence) se chargera de l'étude du site de la cathédrale paléochrétienne que Guy Barruol avait mis au jour dans les années soixante, alors que des fouilles seront réalisées, de mi-juillet à mi-août, autour de ce même site afin de reconnaître les structures des bâtiments antiques (sans doute des thermes publics) sur lesquelles ont été érigés les bâtiments chrétiens. Enfin, cet été verra la troisième et dernière campagne de fouille sous le collège qui permettra de confirmer les découvertes des années précédentes. Ces deux dernières opérations seront dirigées par Philippe Borgard, assisté de Bruno Baudoin (doctorant, Université de Provence) et de Fabienne Gallice (attachée de conservation, Ville de Riez). Pour les opérations réalisées sur la commune, la participation de la ville se fera par le biais du détachement ponctuel d'employés municipaux et le prêt d'engins.

Une nouvelle journée table-ronde et des journées portes ouvertes seront proposées, comme l'an passé, afin de permettre aux chercheurs de communiquer leurs résultats au public, démarche qui demeure essentielle dans ce domaine.

### ► **Première « Nuit des Musées »**

En 2005, le Ministère de la Culture proposera la première *Nuit des musées* qui remplace le *Printemps des musées*. Comme chaque fois, le Musée Lapidaire de Riez participera à cette opération nationale, mais c'est l'Hôtel de Mazan qui sera cette année le théâtre de cette manifestation. Comme vous le savez, ce bâtiment est prévu pour abriter le futur musée d'archéologie et de la



gypserie dont le projet municipal vient d'être agréé par la Direction des Musées de France. Le thème choisi étant *Lumière(s) dans la nuit*, une visite insolite, à la lanterne, vous sera proposée le samedi 14 mai à 21 heures afin de découvrir les décors en gypseries de l'escalier. Venez nombreux afin de découvrir, ou redécouvrir, la magie et la symbolique de ces décors dans une atmosphère particulière.

Le 14 mai à 21 heures, Hôtel de Mazan, visite gratuite.

## **Débroussaillage**

Depuis la loi N° 85-1273 du 4 décembre 1985 modifiée par la loi N° 2007-602 du 9 juillet 2001, **le débroussaillage est une obligation qui s'impose à tous les propriétaires** possédant une habitation située dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisement et/ou éloignés de 200 mètres des lisières de ces types de végétation.

Les incendies qui ont affecté notre région pendant l'été 2003 ainsi que leurs conséquences dramatiques trouvent en partie leur origine dans le non-respect de cette règle imposée par le législateur.

C'est pourquoi je tiens à vous rappeler **votre devoir de procéder au débroussaillage de votre propriété** dont la réalisation doit être effective chaque année avant le 15 avril.

**Le plan d'occupation des sols de la commune de Riez conditionne la surface à débroussailler :**

**Si votre propriété est située en zone urbaine ou fait partie d'un lotissement, la totalité de la propriété, même en l'absence de toute construction doit alors être débroussaillée ; sans oublier le périmètre de 50 mètres autour des bâtiments dans le cas où ce dernier empiéterait sur une zone non urbaine.**

**De façon générale, le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété aux abords des constructions sur une profondeur de 50 mètres ainsi que de part et d'autre des chemins d'accès aux bâtiments sur une largeur de 10 mètres.**

Ne laissez surtout pas les branchages pourrir sur place car, en séchant, ils représentent un risque important de propagation du feu. La plupart des personnes les incinéreront mais avant d'entreprendre le brûlage, renseignez-vous en mairie car il existe des périodes d'interdiction et des précautions à prendre.

**Le débroussaillage est une obligation qui vous concerne.**

## Les Caminades du Verdon

Les 20, 21, 22 mai 2005, trois journées sont organisées par le PNRV, encadrées par la Fédération de Randonnée Pédestre avec le soutien des communes.

La soirée du 20 sera consacrée à la projection de films sur les randonnées pédestres.

Le 21 à 18h30, conférence de J.-P. Faucon, Chef d'Unité à l'AFSSA Sophia Antipolis, Ministère de l'Agriculture : *Abeille, évolution et environnement*, à la mairie au salon Mirabeau.

## Truffes et gastronomie

Malgré le grand froid matinal, les démonstrations culinaires et les dégustations ont attiré de nombreux gourmands intéressés par le plus noble de nos produits de terroir. Un grand merci aux élèves du lycée hôtelier de Sisteron et aux deux chefs Dominique Petitjean et Patrick Juhel qui nous ont régales. Toute la journée, de nombreux visiteurs ont fréquenté le marché du terroir et les différentes animations. À l'hiver prochain avec *Sur les chemins de la rabasse* qui planche déjà sur de nouvelles manifestations.



### À l'honneur

Jean-Philippe BONDIL, dit « Bidou », est devenu arbitre officiel pour les concours de boules. Nous le rencontrerons peut-être ceint de sa nouvelle autorité, sérieux et mesurant avec assurance la distance entre 2 boules et le cochonnet. Moment décisionnel important dans la vie du joueur de boules, moment qui engage un avenir proche de réussite ou d'échec.

# L'ADMR : l'association du service à domicile

## Les emplois familiaux

Services rendus à la personne, réalisés à domicile

Les services concernés sont les suivants :

- tâches ménagères quotidiennes (ménage, repassage, préparation des repas...),
- petits travaux de jardinage,
- interventions courtes et occasionnelles de petit bricolage,
- garde d'enfants à domicile,
- soutien scolaire.



Un service pour tous !

Vous êtes jeunes et avez une activité professionnelle prenante, vous pouvez obtenir une aide au domicile et au quotidien (ménage, repassage, etc.), vous êtes parents et vous avez besoin de faire garder votre/vos enfant(s), vous êtes momentanément surchargé(e) par les tâches ménagères, vous avez moins de 65 ans et ne bénéficiez pas de la prestation d'aide à domicile, vous êtes âgé(es) de plus de 65 ans mais vos revenus sont trop élevés pour obtenir une aide à domicile prise en charge par votre caisse de retraite, pour bénéficier de ce service, il suffit de vous adresser à notre association qui a obtenu l'agrément qualité.

Il s'agit d'un service mandataire

Vous donnez mandat à la structure pour qu'elle place chez vous une personne que vous embauchez et vous aide à accomplir les formalités administratives (bulletin de paie, formalités sociales et fiscales). Vous restez l'employeur de cette personne.

Pourquoi faire appel à une structure agréée ?

- Pour la simplification des démarches.
- Pour l'expérience, la formation et le professionnalisme des intervenants.
- Pour la continuité dans le service (maladie ou démission).
- Pour l'information liée au service (aide et avantages fiscaux).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous rencontrer en Mairie de Riez, au Centre médico-social ou téléphoner au bureau de Malijai : 04 92 34 54 09.

Dans le cadre de son développement sur la commune de Riez, notre association recherche des **bénévoles** (pour le suivi des interventions chez les bénéficiaires...) et un **local** (pour effectuer nos permanences...).

## Souvenir

C'était le dernier Conseil de Révision qui s'est tenu en mairie. C'était la classe 62 des appelés nés en 1942.

Debout de gauche à droite : Y. Pierrisnard de Puimoisson, C. Saffroy de Puimoisson, C. Calvin de Montagnac, J. Mathérat d'Allemagne, Ciocca de Riez, « inconnu », Cuggia J. de Riez.

Accroupis : J.-P. Michel de Puimoisson, R. Reille de Montagnac, A. Girard de Riez, l'homme au clairon, Baudouin de Riez, Garcin de Saint-Laurent.



# Le Club Cool

## De Pâques à cet été 2005

Oyez, oyez braves Riézois, Riézoises ! 4 ans déjà ! Cela fait 4 ans que le Club Cool, cet *accueil jeune* de 11 à 17 ans, géré par les Francas des AHP, fonctionne dans leur local à côté du collège. Avec des subventions provenant de la mairie de Riez, ce petit club a pu se faire un nom. Une multitude d'activités sont proposées chaque année à environ une soixantaine d'inscrits. La machine est toujours en marche.

Les vacances de Pâques arrivent à grands pas. Pour cette occasion, un mini-séjour à Londe-Les-Maures (83) du mercredi 13 au vendredi 15 avril, est proposé pour ceux qui veulent découvrir la très belle île de Porquerolles, son eau bleu azur, et surtout les jeunes du coin qui vont nous accueillir dans leur structure. De plus, un tournoi « intercentre ados » de baby-foot à Villeneuve, des matchs endiablés de ping-pong, des cours survoltés de HIP HOP, du théâtre, enchanteront les autres qui resteront au club.

Mais les projets ne s'arrêtent pas aux vacances. En effet le 30 avril les jeunes de Riez et de Gréoux vont se retrouver pour organiser une grande journée pour la sécurité routière à Gréoux.



Et ce n'est pas fini ! Les jeunes du pays de Riez vont encore une fois passer de bonnes vacances d'été au Club Cool. En effet, l'équipe d'animation leur a préparé des séjours divers et variés :

- rafting à Guillestre (05) du 4 au 8 juillet,
- Italie en Toscane (de Massa, à Pise et Florence) du 18 au 22 juillet,
- Pentathlon à Quinson (canoë escalade, flag football, base-ball, et piscine en camping) du 25 au 29 juillet,
- pêche et plongée à Roquebrune (83) du 8 au 12 août,

- raid aventure sur le plateau de Valensole (multidéfis et aventure sur deux jours).

Des sorties au lac, à la piscine, au cinéma, de la création de clip vidéo, d'une émission de radio, d'une comédie musicale et des rencontres sportives. Les jeunes comme d'habitude créeront aussi des activités et proposeront des sorties, nous leur faisons confiance.

Nous vous attendons avec encore plein d'autres surprises pour passer des moments exceptionnels. Pour plus de renseignements, contactez Cédric Gisondi au 0492777374.

## **Riez et son carnaval**

Cette année encore, le comité de pilotage du CEL (Contrat Éducatif Local) a organisé le Carnaval de Riez (écoles maternelle et primaire, centre de loisirs, Club Cool, La Sauce, parents d'élèves, Mairie) le samedi 26 mars. Cette journée de fête a vu se dérouler un défilé animé dans les rues du village avec les enfants des écoles. Il s'est terminé par un grand feu pour brûler le Caramantran aux Quatre Colonnes.





## Les Stations Vertes de Vacances

La commune de Riez a déposé au mois de janvier un dossier de candidature auprès de la Fédération *Station Verte de Vacances*. La labellisation de la commune a été acceptée.

### Qu'est-ce qu'une Station Verte de Vacances ?

Les Stations Vertes de Vacances sont des communes de l'espace rural et de la montagne ayant signé une charte de qualité. Elles doivent obligatoirement présenter un attrait naturel, assurer l'accueil et le séjour des touristes dans un environnement préservé.

### Quel est l'intérêt du label ?

#### ● Pour la commune

Le label offre un positionnement fort. *Ce plus* la différencie des autres communes et lui permet d'afficher sa volonté d'accueil, de respect de l'environnement et sa dynamique touristique. En effet, les critères de la charte lui permettent de se distinguer en terme d'accueil des touristes : hébergement (offre de qualité diversifiée), environnement préservé, loisirs de pleine nature, commerces et services, services d'un Office de Tourisme.

#### ● Pour les touristes

Le label *Station Verte de Vacances* assure au touriste un séjour de qualité dans un site protégé, des équipements de loisirs et d'hébergement, des services et des animations variés.

#### ● Pour les habitants

En termes de cadre de vie et d'équipements ils bénéficient :

- d'un environnement préservé privilégiant les cadres de verdure,
- de services publics,
- d'équipements de loisirs,
- d'activités et d'animations variées pour tous.

De plus, la fréquentation touristique implique :

- une activité économique générant des emplois,
- une vie locale active,
- une amélioration du cadre de vie (fleurissement, aménagements...),
- le développement de nouvelles activités.

Être une Station Verte, un enjeu de développement économique

**Positionnement fort + Notoriété + Qualité + Conseils + Promotion**  
**Flux Touristiques = Retombées Économiques et Emplois**  
**Amélioration du Cadre de Vie**

# Riez

Alpes-de-Haute-Provence

Jeudi 5 mai 2005

## 11<sup>e</sup> Fête



de

# l'Olivier

de Haute-Provence

*Journées romaines*

les 5, 6, 7 et 8 mai 2005

Renseignements

Bureau du Tourisme de Riez: 04 92 77 99 09

## Programme du 5 mai 2005

### ◆ 9 h 30

Ouverture de la fête avec le groupe Lou Colostro, défilé romain et parade équestre avec le Mini-Ranch

### ◆ 10 h

Début des démonstrations culinaires

### ◆ 10 h 30

Inauguration du premier Chemin des Oliviers, suivie de la randonnée guidée

### ◆ 11 h

Discours officiels

### ◆ 11 h 30

Intronisations

### ◆ 12 h 30

Apéritif offert par la Fédération

### ◆ 13 h

Repas à votre convenance

### ◆ 15 h

Conférence par Jean-Pierre Brun

### ◆ 16 h

Visite guidée des oliveraies de St-Maxime

### ◆ 18 h : Clôture de la fête

Pour la beauté de cette fête,  
revêtez avec nous l'habit romain

## JOURNÉES ROMAINES

### 6 mai

- Bacs de fouilles au Parc des Colonnes
- Saynètes romaines

### 7 mai

- 11 h : Rendez-vous au Bureau du Tourisme pour une visite guidée du patrimoine romain de Riez
- 17 h : Conférence de Philippe Borgard, Chargé de Recherches au CNRS  
Les ateliers de teinturerie dans le monde romain  
Salon Mirabeau, Mairie

### 8 mai

- Reconstitution d'une teinturerie de l'époque romaine, démonstrations
- Au Parc des Colonnes  
Toute la journée, marché romain, combats de gladiateurs, spectacle, défilé et danses, parade équestre en costume, banquet romain



## Présentation du Bureau du Tourisme

Le Bureau du Tourisme de Riez est ouvert toute l'année. C'est un service municipal et il fonctionne avec deux personnes.

Les principales missions du Bureau sont les suivantes :

- donner les renseignements touristiques de notre région (hébergements, activités sportives et culturelles, informations pratiques, visites de villages...) auprès des touristes et les locaux,
- proposer des visites guidées du village,
- mettre en place des expositions,
- gérer la liste de locations saisonnières,
- réaliser le programme des festivités, le catalogue des randonnées sur le village,
- aider à l'organisation des fêtes du village :
  - mettre à disposition une liste d'artisans et de producteurs,
  - concevoir et diffuser des programmes et affiches,
  - contacter la presse écrite et les radios pour promouvoir la manifestation,
- mettre à jour le site Internet de Riez,

Le Bureau du Tourisme est un lieu très fréquenté, surtout en saison estivale où nombreux sont les visiteurs en quête de renseignements.

À compter du mois de mai, le Bureau du Tourisme se situera Place de la Mairie. Alors n'hésitez pas à vous renseigner, les hôtesses sont à votre disposition pour vous donner toutes les informations utiles sur le village et ses alentours.

### **La Petite Maison**

atelier de travaux manuels des aînés ruraux,  
exposera ses productions artisanales (tableaux en tissu, patchwork)  
du lundi 18 avril au samedi 23 avril au Bureau du Tourisme de Riez.

Venez nombreux encourager Les Petits Mains !

## Une artiste de Riez à l'honneur

C'est avec plaisir que nous avons appris qu'une de nos compatriotes avait été sélectionnée pour figurer au 6<sup>e</sup> Salon des Artistes « amateurs » de Manosque et sa Région.

Il s'agit en effet de M<sup>me</sup> Marta DE SOUSA, artiste peintre, installée dans notre ville depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, dont les œuvres ont été distinguées par le Jury de sélection parmi 125 prétendants ayant présenté 347 œuvres.

Elle fait ainsi partie des 84 artistes finalistes qui furent retenus par le Jury pour exposer dans les salons de la Fondation Carzou à Manosque, du 4 mars au 29 avril 2005.

Cette exposition dont l'entrée est libre et gratuite, est ouverte du lundi au vendredi de 14 h à 17 h 30, le samedi de 10 h à 12 h 30 et le dimanche de 15 h à 18 h.

Nous signalons par la même occasion que le public riezois sera cordialement invité à venir découvrir les œuvres de Marta DE SOUSA lors de la prochaine exposition qui se tiendra dans les nouveaux locaux du Bureau de Tourisme à Riez, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Nul doute que les amateurs d'Arts Plastiques ne manqueront pas ces rendez-vous.



## La Crêperie s'est transformée en Cigale

Bienvenue aux  
nouvelles propriétaires du

## Restaurant la Cigale

9, allées Louis Gardiol 04500 RIEZ

Tél. : 0492778071



## Le carnet de l'état civil

### Décès

- 15/12/2004 - Hubert, Paul MEYER, né le 09/11/1916
- 06/01/2005 - Mireille, Renée FLORENS épouse MALLET, née le 26/05/1925
- 21/01/2005 - Catherine BOSIO, veuve RIO, née le 09/11/1911
- 24/01/2005 - Robert, René PRADELLE, né le 12/07/1936
- 30/01/2005 - Georges, Marcel ESCUDIER, né le 25/04/1923
- 13/02/2005 - Jean, Joseph, Amédée GARCIN, né le 24/04/1930
- 21/02/2005 - Maria ANGELONI, veuve AMERI, née le 23/02/1923
- 23/02/2005 - Georges, Emile RAVEL, né le 16/12/1920
- 08/03/2005 - Marie PASCALI, épouse FLORENZANO, née le 25/10/1916



### Mariages

- 14/02/2005 – Christiane, Nicole, Marie COUDRAIS et Pascal CASTELLANI

### Naissances

- 08/01/2005 – Naïs, Michèle, Antoinette FIGUIERE, née à Digne-les-Bains
- 28/02/2005 – Maeva, Elyse, Claire REIG, née à Marseille
- 28/02/2005 – Maxime, Michel REIG, né à Marseille
- 01/03/2005 – Emilie, Andréa, Elisa JAUBERT, née à Digne-les-Bains
- 24/03/2005 – Lubin, Arthur DUPLAN, né à Manosque

### INFOS

Deux adresses courriel

À votre disposition

**mairie.riez@wanadoo.fr**

**http://www.ville-riez.fr**

pour le Bureau du Tourisme

**tourisme.riez@wanadoo.fr**

Heures d'ouverture de la Mairie

Mairie : 04 92 77 99 00

du lundi au jeudi

9 h à 12 h – 14 h à 17 h 30

le vendredi

9 h à 12 h – 14 h à 16 h 30

**le samedi matin 9 h à 12 h**

### Les numéros utiles

N° Urgences et médecin de garde : 15

Pompiers : 18 et 112 (portables)

Gendarmerie : 17

Hôpital : 04 92 70 10 00

Pharmacie : 04 92 77 80 26

Ambulances : 04 92 77 97 66

Bureau de Tourisme : 04 92 77 99 09

Déclic Météo : 08 92 68 08 08

Crèche Halte Garderie : 04 92 77 76 66

Centre Loisirs (12 à 16 ans) : 04 92 77 73 74

Centre Aéré (5 à 12 ans) : 04 92 77 78 19

Le Riézois paraît tous les trois mois.

Toute suggestion ou demande de publication est à adresser à Jean-Paul Faucon sur l'adresse [faucon1@wanadoo.fr](mailto:faucon1@wanadoo.fr) ou à Gérard Pierrot sur l'adresse [g.pierrot@laposte.net](mailto:g.pierrot@laposte.net) avant le 15 juin 2005 pour la prochaine parution.

Maquette et mise en page réalisées par la Commission Municipale Communication et Relations Publiques.